



PROGRAMME D'ETUDES

(1) Relations internationales et études diplomatiques de l'UE

ANNEE ACADEMIQUE

2020-2021

SEMESTRE

2

(2) Transatlantic Affairs

TITRE DU COURS

Les relations de l'UE avec les grandes puissances

PROFESSEUR(S) DU COURS

Tanguy de WILDE d'ESTMAEL

ASSISTANT(E) DU COURS

Susan FOGARTY

TYPE DU COURS (OBLIGATOIRE, À OPTION)

(1) Cours à option

(2) Cours à option / Elective course

CREDITS ECTS

4.5

LANGUE D'INSTRUCTION

Français

1. OBJECTIFS DU COURS

L'Union européenne agit sur la scène internationale en mobilisant une pluralité de moyens (économiques, diplomatiques, militaires, en particulier) issus des différentes dimensions de son action extérieure. Au sein de celle-ci, quelles relations l'UE entretient-elle avec les grandes puissances ? Tel est l'objet de ce cours. Il implique d'abord d'élucider la notion même de « grande puissance ». L'Union européenne elle-même peut-elle être considérée comme une « puissance » ? Le débat est intense à cet égard: puissance « civile », « normative », « douce », « tranquille » ou « globale », quel type de puissance incarne l'Union européenne ? Le label de « grande puissance » ne pourrait-il être accordé qu'à certains Etats ? La réponse à cette question importe pour d'emblée percevoir la position de l'UE face aux grandes puissances avérées : égalité, asymétrie ou atypisme ? En février 2020, Josep Borrell, le Haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité indiquait encore que l'UE était en quête de la puissance et du langage de la puissance.

En réalité, l'ordre international actuel demeure encore « uni-multipolaire », selon la formule émise en 1999 par S. Huntington dans un article de Foreign Affairs, passé relativement inaperçu. Qu'est-ce à dire ? A l'évidence, il ne demeure plus qu'une superpuissance, les Etats-Unis, capables, seuls, d'influencer directement le cours des relations internationales. Sans les Américains, aucun dossier international d'importance ne peut être réglé. Mais, isolés, les Américains ne peuvent obtenir des résultats probants. Il leur est nécessaire de composer ou de s'allier avec les puissances régionales majeures. Inexorablement, la puissance dominante doit consentir un certain degré de multipolarité. D'où l'idée d'un monde nécessairement « inter-polaire », pour mieux signifier la nécessité d'un « concert » de puissances pour gérer les relations internationales. Certes, quand la tendance de la diplomatie américaine est celle du « retranchement », ce qui fut le cas chez Obama et, dans une plus grande mesure, chez Trump, la question se pose d'un monde par moments même « apolaire ».



Parmi les grandes puissances, en dehors de certains Etats membres de l'Union, voire de l'UE elle-même, on peut facilement identifier les Etats qui sont des acteurs géostratégiques, à savoir des Etats qui nourrissent des intérêts au-delà de leurs propres frontières. C'est évident, par exemple, pour chacun des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. Les Etats-Unis, la Russie et la Chine doivent donc faire l'objet d'un examen attentif. Si l'on considérait essentiellement la variable économique, couplée en l'occurrence à une position géopolitique importante, l'Inde, le Brésil et le Japon, seraient aussi à prendre en compte. Pour diversifier l'analyse et couvrir un autre continent, on peut aussi retenir le cas spécifique de l'Afrique du Sud, qui se pense comme une grande puissance dans son environnement régional et s'allie avec certaines puissances émergentes, pour former les BRICS ou l'IBSA. Le terme puissances émergentes ou ré-émergentes méritera un décryptage préalable.

A l'issue de ce cours, l'étudiant(e) sera en mesure de :

- définir les manières de mesurer la puissance d'un Etat ou d'une entité comme l'UE sur la scène internationale ;
- comprendre les déterminants des politiques étrangères des principales puissances étudiées ;
- expliquer, eu égard à ces déterminants, la nature de la relation que l'Union européenne entretient avec chacune de ses puissances ;
- comparer les partenariats développés par l'UE avec les grandes puissances ;
- formuler une appréciation critique sur l'état des relations entre l'UE et les principales puissances mondiales, et, le cas échéant, d'énoncer des orientations politiques novatrices à cet égard.

2. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Ces objectifs sont liés aux acquis d'apprentissage suivants du programme **Relations internationales et études diplomatiques de l'Union européenne**:

- 1.1 Le(a) diplômé(e) maîtrise les principaux concepts et approches théoriques des relations internationales, études européennes et études diplomatiques pertinents pour l'analyse du rôle de l'Union européenne dans les affaires internationales.
- 1.2 Le(a) diplômé(e) peut décrire, expliquer et illustrer l'état actuel de la recherche scientifique dans le domaine des relations extérieures de l'UE dans un sens large et est capable d'évaluer de façon critique les résultats de cette recherche.
- 1.4 Le(a) diplômé(e) a acquis une connaissance approfondie des aspects politiques, juridiques et économiques de l'action extérieure de l'UE et peut utiliser ces informations pour contextualiser et interpréter de nouvelles situations.
- 2.1 Le(a) diplômé(e) peut aborder le domaine de la diplomatie nationale, européenne et internationale de façon analytique en évaluant les défis dans ce domaine avec un esprit ouvert pour la diversité et les situations complexes.
- 2.2 Le(a) diplômé(e) a une capacité de réflexion critique sur les problèmes dans les affaires internationales et européennes, peut adopter des points de vue bien informés et les communiquer efficacement aussi bien oralement que par écrit, qu'il ou elle travaille de façon autonome ou en équipe.
- 2.3 Le(a) diplômé(e) peut, de façon indépendante, formuler une question de recherche dans le domaine des affaires européennes, trouver, sélectionner et évaluer de façon critique les sources pertinentes, répondre à la question en utilisant des concepts et des méthodes typiques et présenter ses résultats de recherche en ligne avec les règles éthiques de la discipline.
- 2.4 Le(a) diplômé(e) est capable de traiter une grande quantité d'informations dans un court laps de temps et de travailler efficacement et effectivement grâce à la planification, l'organisation, l'établissement de priorités et le respect des délais.
- 2.5 Le(a) diplômé(e) a la maturité intellectuelle et les compétences nécessaires pour évoluer de manière responsable et autonome dans un contexte professionnel au niveau national, européen ou international



et la capacité de suggérer une éventuelle action qui contribue à la résolution de problèmes de façon créative.

- 3.3 Le(a) diplômé(e) a acquis une connaissance à multiples facettes des relations bilatérales et/ou multilatérales entre l'UE et d'importants pays tiers ou organisations internationales et peut les contextualiser dans les relations extérieures plus larges de l'UE.

Ces objectifs sont liés aux acquis d'apprentissage suivants du programme d'études **Transatlantic Affairs**:

- 1.1 Le(a) diplômé(e) maîtrise les approches théoriques et les concepts les plus importants, en fonction de son domaine de spécialisation, de l'économie, des relations internationales et études diplomatiques, des études juridiques et/ou de la science politique, pertinents pour l'analyse des affaires transatlantiques.
- 1.2 Le(a) diplômé(e) peut décrire, expliquer et illustrer l'état actuel de la recherche scientifique dans le champ des affaires transatlantiques, entendu largement, et peut, conformément à son domaine de spécialisation, apprécier de manière critique les résultats de cette recherche.
- 1.3 Le(a) diplômé(e) a une bonne connaissance, en fonction de son domaine de spécialisation, des systèmes politiques et/ou juridiques, des structures économiques et des principales politiques internes et externes de l'Union européenne et des Etats-Unis.
- 1.4 Le(a) diplômé(e) dispose de connaissances dans les aspects historiques, politiques, légaux et économiques des affaires transatlantiques ainsi que dans les domaines d'action qui revêtent une importance essentielle pour les affaires transatlantiques. Il ou elle peut utiliser ces connaissances pour contextualiser et interpréter de nouveaux développements.
- 1.5 Le(a) diplômé(e) peut intégrer des connaissances et une compréhension de divers domaines des affaires transatlantiques (comme l'économie, les relations internationales, les études juridiques, la science politique) ainsi qu'adopter une perspective européenne et américaine sur les affaires transatlantiques.
- 2.1 Le(a) diplômé(e) peut appréhender le domaine des affaires transatlantiques, entendu largement, de manière analytique en évaluant les défis dans ce domaine avec un esprit ouvert à la diversité et aux situations complexes.
- 2.2 Le(a) diplômé(e) a la capacité de réfléchir de manière critique à des problèmes en matière transatlantique, d'adopter des points de vue éclairés et de les communiquer de manière effective oralement et à l'écrit, en travaillant individuellement ou en groupe.
- 2.3 Le(a) diplômé(e) peut transformer de manière indépendante des problèmes transatlantiques complexes en une question de recherche dans le domaine large des affaires transatlantiques et, en fonction de son domaine de spécialisation, trouver, sélectionner et évaluer de manière critique différentes sources, répondre à la question en utilisant les concepts et les méthodes appropriés et présenter les résultats de la recherche conformément aux règles éthiques en vigueur dans son domaine de spécialisation.
- 2.4 Le(a) diplômé(e) peut traiter une grande quantité d'informations et, en fonction de son domaine de spécialisation, analyser de manière appropriée des sources pertinentes en un temps limité et en suggérant plusieurs actions possibles qui contribuent à résoudre des problèmes d'une manière créative.
- 2.5 Le(a) diplômé(e) a la maturité intellectuelle et les compétences pour prendre des responsabilités et fonctionner de manière autonome dans un environnement professionnel national ou international, particulièrement dans un contexte transatlantique et pour travailler de manière efficace et efficiente par la planification, l'organisation, l'établissement de priorités, le respect des délais, la coopération par-delà les frontières culturelles et l'entretien d'un réseau professionnel.

3. CONTENU DU COURS

Séance 1: L'UE et les grandes puissances

Séances 2, 3 et 4: L'UE face à la Russie

Séance 5: Les relations de l'UE avec les Etats-Unis

Séance 6: Les relations de l'UE avec la Chine

Séance 7: Les relations de l'UE avec le Japon



Séance 8: Les relations de l'UE avec l'Inde

Séance 9: Les relations de l'UE avec le Brésil

Séance 10: Les relations de l'UE avec l'Afrique du Sud et conclusion générale

Veuillez-vous référer à la page du cours sur l'intranet pour avoir accès au plan du cours complet.

4. METHODE D'ENSEIGNEMENT

- Enseignement interactif;
- Exposé oral en petits groupes sur un thème prédéfini par le professeur (un maximum de 20 minutes) ;
- Note de recherche individuelle (2.000 à 2.500 mots). Une liste indicative de sujets susceptibles de faire l'objet d'une telle note de recherche sera fournie. D'autres sujets pourront toutefois être validés dès lors qu'ils se situent dans l'optique du cours).

5. MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

Veuillez-vous référer à la page du cours sur l'intranet pour avoir accès aux lectures obligatoires et supplémentaires, ainsi que les diapositives.

6. EVALUATION

- Exposé oral (20%)
- Note de recherche (30%)
- Examen oral (50%)

En cas d'une absence justifiée à l'examen oral, un examen écrit (2h) aura lieu au cours de la session d'examen suivante.

Dans le cas d'un examen de rattrapage de seconde session, l'examen (2h) sera également écrit et comptera pour 100% de la note.

Veuillez-vous référer à la page intranet du cours pour plus d'information.

Le Collège d'Europe se réserve le droit de modifier la prestation et l'évaluation du cours en cas de restrictions liées à la pandémie de Covid-19. Toute communication du Département à cet égard prévaut sur les informations fournies dans cette fiche ECTS.